

CONSEIL MUNICIPAL

C O M P T E - R E N D U DE LA RÉUNION DU 22 JANVIER 2019

MEMBRES	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
Patrick BEDEK	Maire	X	
Dominique DELOUETTE	Maire-Adjoint	X	
Philippe COPP	Maire-Adjoint		X
Christine TASSIN-GITEAU	Maire-Adjoint		X
Christian SERNICLAY	Maire-Adjoint	X	
Arnaud JULLIARD	Conseiller délégué	X	
Béatrice PENASSE	Conseiller		X
Carole MEILLEUR	Conseiller	X	
Thierry COLLET	Conseiller	Secrétaire	
Jacqueline PERARD	Conseiller	X	
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X	
Christiane COLIN	Conseiller	X	
Patrick LAQUILLE	Conseiller	X	
Armand GRAIS	Conseiller		X

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2018.

Madame Béatrice PENASSE donne pouvoir à Madame Christiane COLIN.

Madame Christine TASSIN-GITEAU donne pouvoir à Madame Dominique DELOUETTE.

Monsieur Philippe COPP donne pouvoir à Monsieur Thierry COLLET.

Monsieur Armand GRAIS est excusé.

Fonds de soutien aux investissements communaux

Ce fonds est un fonds de soutien aux investissements communaux. Ses ressources proviennent de la taxe d'aménagement perçue par la communauté urbaine. Le budget est de 3 millions d'euros sur 3 ans.

Les communes peuvent déposer un seul dossier sur les 3 années.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire dans sa séance du 17 décembre 2018, a décidé d'attribuer à la commune de Cernay-lès-Reims la somme de 80 000,00 € au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour la réalisation du projet « réhabilitation d'un restaurant et d'un logement de fonction ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter ce fonds de concours d'un montant de 80 000,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux,

Fête patronale - tickets de réduction

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la fête patronale qui a lieu chaque année le dernier week-end du mois de mai.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir à chaque enfant scolarisé à l'école de Cernay-lès-Reims un ticket de réduction d'un montant de 2 € à valoir sur la fête patronale (tour de manège confiseries ...) le lundi uniquement.

Les forains destinataires de ces bons de réduction devront demander le remboursement des remises effectuées à la mairie sous un délai d'un mois après la fête patronale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'offrir un bon de réduction d'un montant de 2 € à chaque enfant scolarisé à l'école de Cernay-lès-Reims valable uniquement le lundi,
- de rembourser les forains ayant reçus ces bons de réduction sur leur demande expresse et avec les bons en justificatif des montants à rembourser.

Création d'un budget annexe « restaurant »

A la demande de la sous-préfecture de Reims, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°20180901 du 5 novembre 2018 concernant la création d'un budget annexe soumis à TVA qui sera dénommé budget annexe « RESTAURANT ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DECIDE la création à compter de l'exercice comptable 2019 du budget annexe relatif au projet de réhabilitation du site de l'ancien bar-restaurant, en vue de la création d'un bar restaurant qui sera dénommé « budget annexe RESTAURANT ».
- AUTORISE M. le Maire à faire les démarches requises pour assujettir cette opération à la T.V.A. Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

Ouverture de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédit est nécessaire afin de verser une subvention remboursable au budget annexe « restaurant » pour financer les travaux de réhabilitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à l'ouverture du crédit suivant :

chapitre 27 « autres immobilisations financières », **article 27638** « autre établissement public » pour un montant de 85 200 €.

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget général primitif 2019 de la commune.

Réhabilitation d'un restaurant et d'un logement de fonction

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 20180807 relative à l'appel d'offres pour la réhabilitation d'un restaurant et d'un logement de fonction situés 1 rue Thiers à Cernay-lès-Reims, et notamment le fait que les lots 2 et 5 n'ont pas été attribués (lors de l'appel d'offre initial, une réfection partielle de la toiture (lot 2) et des façades (lot 5) était prévue. Or il est apparu lors d'observations plus précises de ces éléments du bâti, qu'une réfection totale était préférable pour la pérennité de la rénovation.)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le suivi de l'appel d'offres pour la réhabilitation d'un restaurant et d'un logement de fonction situés 1 rue Thiers à Cernay-lès-Reims concernant les lots 2 et 5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir :

- lot 2 : couverture, étanchéité : FRANCIS GARNOTEL : 28 803,45 €HT

- lot 5 : traitement des façades : SIONNEAU : 27 900,00 €HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Le budget global des travaux est ainsi porté à 299 092 €.

Licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°20170102 et 20170103 du 13 janvier 2017 concernant l'acquisition d'un bien et sa réhabilitation en restaurant et logement de fonction, ainsi que la délibération n°20180602 du 11 juin 2018 concernant la recherche et l'acquisition d'une licence IV de vente de boissons alcoolisées des groupes 4 et 5 nécessaire pour le bon fonctionnement du futur restaurant.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu le 9 janvier 2019 proposant l'acquisition d'une licence IV exploitée à Reims pour un montant de 14 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition d'achat de licence IV pour un montant de 14 000 €, sous la condition suspensive de transfert donnée par la sous-préfecture de Reims,

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la l'acquisition de cette licence IV,

Convention sur la participation d'un agriculteur au déneigement et au salage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est équipée d'une lame niveleuse pour équiper le tracteur d'un exploitant agricole qui procédera au déneigement et au salage des routes communales en cas de besoin.

Sachant que la commune ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce service, et que les agents communaux n'ont pas le permis de conduire adéquat pour conduire un tracteur de type agricole,

Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec un exploitant agricole de la commune pour assurer le déneigement et le salage des routes communales.

Pour sa participation au déneigement et au salage, Monsieur le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée à 65 € HT de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation au déneigement et au salage avec l'agriculteur concerné,
- que les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Vente d'une parcelle rue de Vrilly

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 20180810 concernant la demande de Monsieur CIARAVELLA domicilié à Cernay-lès-Reims 4 rue des Chanceaux qui souhaitait acquérir la parcelle appartenant à la commune et cadastrée ZA 585 d'une contenance de 9 m² afin de pouvoir installer un portail électrique sur sa propriété.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baisser le prix de vente du terrain suite à la demande de Monsieur CIARAVELLA.

Le prix de vente proposé est de 180 € soit 20 € / m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise en vente du terrain au prix proposé,
- d'autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Patrick BEDEK.

Budget primitif 2019 « restaurant » :

Monsieur Patrick BEDEK présente par grand chapitre les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement

- **Dépenses de fonctionnement : 18 250 €**
charges à caractère général, licence IV
- **Recettes de fonctionnement : 18 250 €**
Location, taxe foncière
- **Dépenses d'investissement : 320 000 €**
Travaux de réhabilitation
- **Recettes d'investissement : 320 000 €**
Diverses subventions

Informations diverses

- Site internet :

Dominique DELOUETTE présente le projet de rénovation de notre site internet. 2 sociétés ont été rencontrées, WeareClovis (émanation de la société ARTEGO, prestataire qui avait conçu notre site internet actuel) et SOLOCAL.

La société Weareclovis est la plus à même de répondre à nos attentes, de par son expérience et le budget proposé. Elle nous propose une réactualisation et une modernisation de notre site actuel, un outil d'envoi groupé de mails et une révision de notre chartre graphique pour un budget de 5 100 €. La société SOLOCAL évoque un budget entre 5 et 10 000 €, et le contenu de sa prestation est imprécis.

- Elagage et abattage d'arbres.

Christian SERNICLAY nous informe que de l'élagage et de l'abattage d'arbres sera réalisé par la société ARBOSEZE dans le secteur des Chanceaux, Noues reine et du cimetière. Le coût est de 2 070 €.

- Une réfection de l'éclairage intérieur de l'église (Nef + chœurs) sera réalisée par F. HAUTION pour un budget de 750 €.

- Une fuite sur le réseau d'arrosage enterré rue Charles de Gaulle sera réparé par la société SCHWOIB pour un montant de 1626 €.

- Patrick BEDEK nous annonce le départ en retraite de notre secrétaire de mairie au 16/05/2019. Les modalités de son remplacement vont être étudiées.

- **Travaux de voirie** : La réfection complète de la rue Saint Martin démarrera au 3^{ème} trimestre 2019. Par ailleurs, une étude sur la réfection du boulevard Pérard-Pérard sera lancée.

- La vente des terrains du futur lotissement « les Loreaux » a été signée le 31/12/2018. L'appel d'offre pour la viabilisation de ces terrains sera lancé d'ici 1 mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.